

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 303/05

AFR 12/005/2005– ÉFAI

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXPULSIONS FORCÉES / RECOURS À UNE FORCE EXCESSIVE

ANGOLA

environ 300 familles

Lúis Araujo (h), défenseur des droits humains

11 autres personnes, dont des membres de SOS-Habitat, organisation non gouvernementale (ONG) de défense du droit au logement

Londres, le 2 décembre 2005

Quelque 300 familles ont été expulsées de leur domicile, sans avoir été préalablement consultées et sans pouvoir contester ces évictions, menées les 24 et 30 novembre dans deux quartiers de Luanda, la capitale du pays. Leurs logements ont été démolis, les laissant sans aucun abri en pleine saison des pluies. Le gouvernement provincial de Luanda aurait déclaré que les habitations en question avaient été construites au hasard et illégalement sur des terres qu'il avait réservées pour des logements privés et d'autres projets d'aménagement.

Le 24 novembre, à 7 heures du matin, des agents de la 5^e Division de la police armés de mitrailleuses ont pénétré, avec des responsables du gouvernement provincial, dans les quartiers Cambamba I et II. Après avoir hurlé aux habitants de sortir de chez eux et frappé quelques-uns d'entre eux, ils ont entamé la destruction des habitations.

Les habitants ont tenté d'empêcher ces démolitions. Ils étaient tous pacifiques au début, mais certains ont ensuite jeté des pierres en direction des policiers. À 9 h 30, plusieurs membres d'une ONG locale, SOS-Habitat, qui lutte pour le droit à un logement convenable et contre les expulsions forcées, se sont joints aux membres du comité de quartier pour essayer de mettre fin aux évictions et démolitions. Les policiers ont frappé et arrêté 12 personnes, dont le coordinateur de SOS-Habitat, Lúis Araujo, pour « incitation à la violence ». Ils les ont emmenées au 32^e poste de police (*squadron*), où elles ont été détenues dans des conditions épouvantables dans une cellule de quatre mètres sur quatre avec 10 autres détenus. Elles ont été présentées à un magistrat le jour suivant, puis libérées sans avoir été inculpées, faute d'éléments à charge. Leur dossier a été transmis à la police judiciaire pour complément d'enquête. Ces personnes risquent d'être à nouveau interpellées et soumises à des mauvais traitements ou à des actes de torture.

Le 30 novembre, 70 agents de la 5^e Division de la police puissamment armés et accompagnés de membres de la police militaire, de soldats, de membres d'une entreprise privée de sécurité ainsi que d'une équipe de démolition, sont allés dans les quartiers de Cambamba pour y poursuivre les expulsions et les destructions d'habitations. Selon certaines sources, les membres d'une famille se seraient barricadés chez eux, refusant de partir.

Ces expulsions forcées ont débuté en septembre 2005, lorsque des policiers armés ont démolis sans préavis la plupart des logements de Cambamba I et II, en sommant tous les habitants de quitter le quartier. Cependant, beaucoup d'entre eux ont refusé de partir et ont construit des abris de fortune à l'endroit où se trouvait les habitations démolies. Ces structures ont été détruites par la police lors de la dernière vague d'expulsions.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À Luanda, des milliers de familles occupent des terres sur lesquelles elles n'ont aucun droit. La plupart d'entre elles sont arrivées dans la capitale après avoir été chassées de chez elles par la guerre civile longue de vingt-sept ans qui s'est achevée en 2002. Depuis la fin de la guerre, les demandes de terrains à Luanda pour des projets d'aménagement publics ou privés, concernant notamment des logements pour les classes moyennes ou supérieures, ont augmenté. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets, les autorités ont expulsé de force des milliers de familles pauvres.

Aux termes du droit international, les expulsions forcées, c'est-à-dire les expulsions qui ont lieu sans consulter la population, en-dehors des garanties prévues par la loi et sans l'assurance d'un logement de remplacement approprié, constituent une grave violation des droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que quelque 300 familles aient été expulsées de force de leur domicile dans les quartiers Cambamba I et II de Luanda les 24 et 30 novembre 2005, et demandez aux autorités de leur fournir un logement de remplacement approprié ;
- exprimez votre inquiétude quant aux informations selon lesquelles la police a fait usage d'une force excessive lors de ces expulsions forcées ; demandez qu'une enquête exhaustive, efficace et indépendante soit diligentée, que les auteurs présumés de ces actes soient traduits en justice et que les conclusions de l'investigation soient rendues publiques ;
- déclarez-vous préoccupé par l'arrestation de Luís Araújo et de 11 autres militants des droits humains ou habitants de ces quartiers, qui a eu lieu lors des expulsions du 24 novembre, ainsi que par le fait que ces personnes auraient été battues ;
- exhortez le chef de la police nationale à ne pas déployer de policiers pour participer aux expulsions forcées.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur : Sua Excelência Osvaldo de Jesus Serra Van-Dúnem, Ministro do Interior, Ministério do Interior, Avenida 4 Fevereiro No. 106, Luanda République d'Angola Fax : +244 222 392 552 / 395 153 / 391 326 / 331 734 / 391 292 Formule d'appel : <i>Excelência</i> / Monsieur le Ministre,	Ministre de l'Urbanisme et de l'Environnement : Sua Excelência Diakumpuna Sita José, Ministro de Urbanismo e Ambiente, Ministério de Urbanismo e Ambiente, Avenida 4 de Fevereiro, 25, Luanda, République d'Angola Fax : via le ministère de l'Intérieur. (Indiquer : "Por favor entregar a Sua Excelência o Ministro de Urbanismo e Ambiente") Formule d'appel : <i>Excelência</i> / Monsieur le Ministre,
Gouverneur de la province de Luanda : Sua Excelência Job Capapinha Governador Provincial, Palácio do Governo Província, Largo Irene Cohen, Luanda, République d'Angola Fax : via le ministère de l'Intérieur. (Indiquer : "Por favor entregar a Sua Excelência o Governador Provincial") Formule d'appel : <i>Excelência</i> / Monsieur le Gouverneur,	Chef de la police nationale : Exmo. Sr José Alfredo Ekuikui, Comandante Geral da Polícia, Comando Geral da Polícia, Avenida 4 de Fevereiro, Luanda, République d'Angola Fax : +244 222 392 532 Formule d'appel : <i>Exmo. Sr.</i> / Monsieur,

Procureur général :

Sua Excelência Dr. Augusto da Costa Carneiro, Procurador Geral da República,
Procuradoria Geral da República,
Rua 17 Setembro,
Luanda, République d'Angola
Fax : +244 222 333 170 / 333 172
Formule d'appel : *Excelência* / Monsieur le Procureur Général,

COPIES À :

Ministre de la Justice

Sua Excelência Manuel Miguel da Costa Aragão,
Ministro da Justiça, Ministério da Justiça,
Rua 17 Setembro,
Luanda, République d'Angola
Fax : +244 222 330 327 / 338 175

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Angola dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 JANVIER 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.